

Lettre aux porteurs de parts

Au fil des 20 dernières années, nous avons bâti une entreprise d'énergie renouvelable d'envergure mondiale qui compte des actifs en exploitation de plus de 50 milliards \$, un portefeuille de projets de développement d'une puissance totale de 18 000 mégawatts (« MW ») et une expertise incontestée à l'égard des principales technologies d'énergie renouvelable. Le monde en est toujours aux premiers stades d'une transition mondiale vers la décarbonation des réseaux d'électricité. Cette transition, alimentée par la volonté de réduire les émissions de CO₂ en fonction de cibles de plus en plus ambitieuses et par le fait que les installations d'énergie solaire et d'énergie éolienne sont en train de devenir les réseaux de production-transport les moins coûteux et plus faciles à construire, exigera des investissements importants au cours des prochaines décennies. Nous disposons donc de beaucoup de latitude pour faire croître notre entreprise pour les années à venir et, à mesure que les subventions diminuent ou sont supprimées, les occasions qui se présenteront favoriseront davantage les investisseurs comme nous qui avons la capacité de générer de la valeur et d'accroître les flux de trésorerie grâce à notre portée mondiale et à notre vaste expertise en matière d'exploitation. Nous croyons que nous sommes l'une des rares sociétés d'envergure mondiale affichant une feuille de route éprouvée et disposant des capacités qui nous permettent de travailler de concert avec les gouvernements et les entreprises dans le but de rendre les réseaux d'électricité plus verts, tout en offrant à nos investisseurs un solide rendement.

Nos activités d'énergie solaire ont connu une croissance considérable au cours des cinq dernières années. Nous comptons des installations d'énergie solaire en exploitation d'une puissance de 3 000 MW et des projets d'énergie solaire en développement de près de 10 000 MW supplémentaires. Étant donné les avancées technologiques et la réduction des coûts de construction, l'énergie solaire peut s'épanouir sans compter sur les subventions. Plus important encore, elle est désormais parmi les sources d'électricité traditionnelle les moins coûteuses au monde. En effet, au cours des cinq dernières années, soit la période au cours de laquelle nous avons bâti nos activités d'énergie solaire, les coûts d'installation sont passés de plus de 4 \$ le watt à moins de 1 \$ le watt dans presque tous les pays sur la planète.

En raison de ces caractéristiques économiques favorables, ainsi que de la nature renouvelable de cette source gratuite d'énergie durable, nous croyons que, d'ici dix ans, il soit possible que la majorité de la capacité de production d'Énergie Brookfield soit de l'énergie solaire. Ce n'est pas que nous ne croyons pas à l'énergie éolienne ou à l'hydroélectricité, mais la croissance de l'énergie solaire et notre capacité à la développer et à réaliser des rendements solides ajustés au risque devraient nous permettre d'accroître nos activités d'énergie solaire à un rythme beaucoup plus rapide. Dernièrement, nous avons réalisé deux transactions qui mettent en évidence la solidité et la portée de nos capacités en matière d'énergie solaire et qui sont des exemples des différentes approches que nous adoptons pour créer de la valeur pour nos actionnaires.

Dans un premier temps, nous avons terminé de regrouper toutes les actions de TerraForm Power et celles d'Énergie Brookfield. TerraForm Power était l'un des plus importants propriétaires à l'échelle mondiale d'activités d'énergie solaire avant la faillite en 2016 de son commanditaire. Compte tenu de notre envergure, nous étions l'une des seules organisations à pouvoir en faire l'acquisition au moyen d'une restructuration et de stabiliser

immédiatement l'entreprise en mettant en œuvre un plan d'exploitation lui permettant de renouer avec la croissance. Par conséquent, nous avons réussi à générer une valeur considérable pour l'entreprise, dégagant pour les actionnaires de TerraForm Power, y compris BEP, un rendement total annualisé de 35 % et plus que doublant la valeur actionnariale. La fusion est relative pour Énergie Brookfield, renforce nos activités en Amérique du Nord et en Europe ainsi que notre position parmi les plus importantes sociétés ouvertes d'énergie renouvelable, avec une capitalisation boursière d'environ 20 milliards \$.

Dans un deuxième temps, nous avons réalisé une transaction qui visait à acquérir un projet de développement d'énergie solaire au Brésil d'une puissance de 1 200 MW. Il s'agit d'un des plus importants projets en développement au monde qui nécessite des capacités de développement et de commercialisation d'énergie pour le mener à terme. Une tranche de 75 % du projet est visée par des contrats et nous avons l'intention de tirer profit de nos grandes capacités de commercialisation d'énergie afin de mettre la tranche restante sous contrat. En outre, grâce à la portée mondiale de notre société, nous devrions être en mesure de diminuer les coûts d'approvisionnement de matériel, d'installation et d'exploitation afin de générer une valeur supplémentaire au fil du temps. Par conséquent, nous prévoyons atteindre des rendements d'environ 20 % sur cet investissement. La clôture de la transaction, sous réserve des conditions de clôture habituelles, devrait se faire au quatrième trimestre de 2020.

Les autres faits saillants du trimestre comprennent les éléments suivants :

- Fonds provenant des activités de 232 millions \$, soit une légère augmentation par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, et des fonds provenant des activités sur une base normalisée de 241 millions \$, soit une augmentation de 19 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, grâce au bon rendement de nos centrales dont la disponibilité des actifs est élevée ainsi qu'à la croissance découlant des nouvelles acquisitions et de la mise en service de projets de développement
- Conclusion de transactions visant à investir un montant de capitaux propres de 580 millions \$ (participation nette de BEP totalisant 130 millions \$)
- Maintien de liquidités robustes, à 3,4 milliards \$, et d'un bilan solide, aucune dette importante ne venant à échéance au cours des cinq prochaines années
- Produit tiré des mesures de recyclage d'actifs s'élevant à près de 500 millions \$ depuis le début de l'exercice (participation nette d'Énergie Brookfield totalisant 85 millions \$)

Brookfield Renewable Corporation (BEPC)

Nous avons terminé la distribution spéciale des actions de BEPC, qui offre aux investisseurs une plus grande souplesse dans la façon d'investir dans notre société. BEPC est inscrite à la cote des mêmes Bourses que celles sur lesquelles est inscrite BEP, permettant ainsi aux investisseurs le choix d'investir dans Énergie Brookfield soit par voie d'une société en commandite, soit d'une société canadienne, ce qui, à notre avis, entraînera une hausse de la demande et augmentera la liquidité de nos titres.

Nous avons achevé la distribution spéciale le 30 juillet en offrant aux porteurs de parts une action de BEPC par tranche de quatre parts de société en commandite de BEP. Par la suite, nous avons observé un appui solide des actions de BEPC sur le marché, un volume important d'opérations au cours de la première semaine de négociation et un cours de l'action légèrement supérieur à celui des parts de BEP. Nous sommes très heureux de ce lancement et de la réaction positive du marché jusqu'à maintenant.

Résultats d'exploitation

Au deuxième trimestre, nous avons dégagé des fonds provenant des activités de 232 millions \$, ou 0,75 \$ par part, en raison des récentes acquisitions, du rendement opérationnel solide et de la mise en œuvre d'initiatives d'amélioration des marges. Nos résultats normalisés ont augmenté de 19 % par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent.

Grâce à notre portefeuille d'actifs en exploitation de plus en plus diversifié, au risque limité associé à la concentration des acheteurs et au profil de conventions robuste, nos flux de trésorerie résistent bien. Bien que la production au cours du trimestre ait été inférieure à la moyenne à long terme, en raison principalement des conditions plus sèches dans la région de New York et en Colombie, la production depuis le début de l'exercice a été plutôt comparable à la moyenne à long terme. Comme nous l'avons déjà souligné, nous nous attendons au caractère cyclique de ce type de ressources et ne gérons donc pas l'entreprise en fonction d'une production inférieure ou supérieure à la moyenne à long terme pour toute période donnée. Nous priorisons toujours la diversification des activités, ce qui atténue le risque d'exposition à une seule et même ressource ou contrepartie ou bien à un seul et même marché.

Nous continuons à accorder la priorité au maintien d'une clientèle de grande qualité et diversifiée, avec plus de 600 clients autour du globe grâce à des conventions d'achat d'électricité à long terme. Notamment, nos contreparties commerciales et sectorielles, qui constituent moins de 20 % de notre production, sont très diversifiées parmi les régions et les secteurs, notre principal client commercial et sectoriel ne représentant que 2 % de la production totale visée par des contrats. Notre profil de contrats demeure solide, avec une production totale visée par des contrats en 2020 s'établissant à 95 % et une durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée de 15 ans. Par conséquent, nos flux de trésorerie sont bien protégés contre l'exposition à la volatilité des prix à court terme et devraient demeurer stables à long terme.

Au cours du trimestre, les fonds provenant des activités dégagés par notre secteur hydroélectrique se sont établis à 193 millions \$. En Amérique du Nord, nous nous efforçons toujours de conclure des conventions à plus court terme dans le contexte où les prix de l'électricité sont bas afin de disposer de la possibilité de les renégocier à la hausse lorsque les prix s'améliorent. En ce qui concerne nos portefeuilles au Brésil et en Colombie, nous continuons de nous concentrer sur la prolongation de la durée de nos conventions tout en maintenant une certaine production non contractuelle de manière à atténuer le risque hydrologique. Au cours du trimestre, nous avons conclu 17 nouvelles conventions en Amérique latine, pour un total de 432 gigawattheures par année, y compris une convention en Colombie d'une durée de sept ans. La durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée est maintenant de neuf ans au Brésil et de trois ans en Colombie.

Nos secteurs énergie éolienne et énergie solaire ont dégagé des fonds provenant des activités totalisant 85 millions \$, soit une augmentation de 29 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, grâce aux produits stables tirés des actifs de ces secteurs et à la diversification de notre parc d'actifs et des flux de trésorerie provenant en grande partie des conventions d'achat d'électricité à long terme. Au cours du trimestre, nous avons mis en service des projets d'énergie solaire d'une puissance d'environ 100 MW et conclu cinq CAÉ à long terme auprès de contreparties de première qualité afin de soutenir notre portefeuille de projets de développement d'énergie éolienne aux États-Unis et en Europe d'une puissance de 1 500 MW.

État de la situation financière et liquidité

Notre situation financière demeure robuste, nos liquidités disponibles ayant atteint près de 3,4 milliards \$, ce qui nous permet de soutenir nos activités actuelles et de rechercher les bonnes occasions de nouveaux investissements.

Notre bilan de première qualité ne comprend aucune échéance importante au cours des cinq prochains exercices, la durée de l'ensemble de nos dettes s'élève en moyenne à 10 ans et nos financements sont sans recours envers BEP à environ 80 %. Au cours du trimestre, nous avons réalisé des financements de plus de 1,1 milliard \$ à l'intention de l'ensemble de l'entreprise.

Nous avons poursuivi la mise en œuvre de notre stratégie de recyclage des capitaux en vendant des actifs secondaires non risqués et arrivés à maturité à des acheteurs dont le coût de capital est faible et en réinvestissant le produit de la vente dans des occasions à rendement plus élevé. Depuis le début de l'exercice, nous avons généré, avec nos partenaires institutionnels, des produits de près de 500 millions \$ (participation nette de BEP totalisant 85 millions \$) découlant de ces activités.

Perspectives

Notre entreprise demeure solide alors que nous recherchons toujours activement des occasions de faire croître notre portefeuille en fonction de la valeur. C'est pourquoi nous demeurons convaincus qu'Énergie Brookfield est l'une des plateformes les plus solides et les mieux placées pour contribuer à la décarbonation de la planète grâce à ses investissements dans de multiples technologies d'énergie renouvelable. En somme, nous croyons que les perspectives de croissance de notre entreprise n'ont jamais été aussi intéressantes, et nous demeurons bien positionnés pour atteindre notre objectif de dégager un rendement à long terme total de 12 % à 15 % par part.

Au nom du conseil d'administration et de la direction d'Énergie Brookfield, nous tenons à remercier tous nos porteurs de parts pour leur soutien indéfectible.

Cordialement,

Le chef de la direction,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Shah'.

Sachin Shah

Le 7 août 2020

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

La présente lettre aux porteurs de parts renferme de l'information et des énoncés prospectifs, au sens prescrit par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières ainsi que des énoncés prospectifs, au sens prescrit par l'article 27A de la loi américaine Securities Act of 1933 et l'article 21E de la loi américaine Securities Exchange Act of 1934, dans leur version modifiée respective, ainsi que par les règles d'exonération de la loi américaine Private Securities Litigation Reform Act of 1995 et par toute autre réglementation canadienne sur les valeurs mobilières, concernant les activités et l'exploitation d'Énergie Brookfield. Les énoncés prospectifs peuvent comprendre des estimations, des plans, des attentes, des opinions, des prévisions, des projections, des directives ou d'autres énoncés qui ne sont pas des énoncés de fait. Les énoncés prospectifs figurant dans la présente lettre aux porteurs de parts comprennent des énoncés concernant la qualité des actifs d'Énergie Brookfield et la résistance des flux de trésorerie qu'ils généreront, la performance financière prévue d'Énergie Brookfield, la future mise en service d'actifs, la nature du portefeuille sous contrat, la diversification des technologies, les occasions d'acquisition, la conclusion prévue d'acquisitions et de cessions, les occasions de financement et de refinancement, l'admissibilité de BEPC à un indice, la capacité de BEPC à attirer de nouveaux investisseurs ainsi que le rendement et les perspectives futurs de BEPC et d'Énergie Brookfield, les perspectives et les avantages anticipés du regroupement d'Énergie Brookfield et de TerraForm Power, y compris certaines informations relatives aux flux de trésorerie et aux liquidités anticipés par suite du regroupement d'entreprises, l'évolution des prix de l'énergie et de la demande d'électricité, la reprise économique, l'atteinte de la production moyenne à long terme, les coûts de développement de projets et de dépenses d'investissement, les politiques relatives à l'énergie, la croissance économique, le potentiel de croissance de la catégorie d'actifs d'énergie renouvelable, les perspectives de croissance future et le profil de distribution d'Énergie Brookfield ainsi que l'accès aux capitaux d'Énergie Brookfield. Dans certains cas, les énoncés prospectifs peuvent être décelés par l'utilisation de mots comme « prévoit », « s'attend à », « cherche à », « planifie », « estime », « prévoit », « vise », « a l'intention de », « anticipe », « cible » ou « croit », ou encore de dérivés de ces mots et expressions ou d'énoncés selon lesquels certains événements, mesures ou résultats « peuvent », « pourront », « pourraient » ou « devraient » respectivement se produire, avoir lieu ou être atteints, ou se produiront, auront lieu ou seront atteints. Bien que nous croyions que les résultats, le rendement et les réalisations futurs prévus énoncés expressément ou implicitement par les énoncés prospectifs et les informations figurant dans la présente lettre aux porteurs de parts soient fondés sur des hypothèses et des attentes raisonnables, nous ne pouvons garantir que ces attentes se matérialiseront. Le lecteur ne devrait pas accorder une confiance indue à ces informations et énoncés prospectifs, puisqu'ils comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus par suite desquels les résultats, le rendement ou les réalisations réels peuvent différer de façon importante des résultats, du rendement ou des réalisations futurs prévus que ces informations et énoncés prospectifs expriment ou laissent entendre.

Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux prévus ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs comprennent notamment les changements dans les conditions hydrologiques à nos centrales hydroélectriques, dans le régime des vents à nos installations d'énergie éolienne, dans le rayonnement solaire à nos centrales d'énergie solaire ou dans les conditions météorologiques en général, en raison, entre autres, des changements climatiques, à n'importe laquelle de nos centrales; la volatilité de l'offre et de la demande sur les marchés de l'énergie; notre incapacité à renégocier ou à remplacer suivant des modalités semblables les CAE qui viennent à échéance; l'augmentation des redevances d'utilisation d'énergie hydraulique (ou frais semblables) ou les changements apportés à la réglementation visant l'approvisionnement en eau; les avancées technologiques pouvant entraver ou éliminer l'avantage concurrentiel de nos projets; l'augmentation de la production ne faisant pas l'objet d'engagements contractuels dans notre portefeuille; les risques généraux liés au secteur qui portent sur les marchés de l'électricité dans lesquels nous exerçons nos activités; la fin du système d'équilibrage du MRE au Brésil ou tout changement de celui-ci; la réglementation accrue à laquelle nos activités sont assujetties; l'incapacité de renouveler les contrats, les concessions et les permis à l'échéance ou l'incapacité de les remplacer par des contrats, des concessions et des permis suivant des modalités semblables; le fait que les droits de titulaires de privilèges et de domaines à bail sont supérieurs aux droits qui nous sont accordés pourrait nuire à nos droits immobiliers relativement à nos installations d'énergie renouvelable éolienne et solaire; les augmentations des coûts d'exploitation de nos centrales; notre incapacité de respecter les conditions des permis gouvernementaux ou de conserver de tel permis; les pannes d'équipement, y compris celles relatives aux éoliennes et aux panneaux solaires; les ruptures de barrage et le coût et les responsabilités éventuelles liés à ces ruptures; les cas de force majeure, les pertes non assurables et la hausse du coût des primes d'assurance; l'évolution défavorable des taux de change et notre incapacité à gérer efficacement l'exposition aux monnaies étrangères; la disponibilité et l'accès aux installations d'interconnexion et aux réseaux de transports; les risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement; les risques liés à la commercialisation de l'énergie; les conflits, les investigations réglementaires et gouvernementales, et les litiges; le non-respect par les contreparties à nos contrats de leurs obligations; le temps et l'argent consacrés à l'exécution de contrats à l'endroit de contreparties défaillantes et l'incertitude de l'issue de telles démarches; la possibilité que nos activités soient touchées par des collectivités locales; les cas de fraude, de subornation ou de corruption, d'autres actes illégaux, les procédés ou les systèmes internes inadéquats ou défaillants; l'acquisition de sociétés en difficultés financières et ces acquisitions pourraient nous assujettir à des risques accrus, y compris devoir engager des honoraires juridiques supplémentaires et d'autres frais; notre dépendance envers des systèmes opérationnels informatisés, qui pourrait nous exposer à des cyberattaques; le fait que les technologies récemment mises au point dans lesquelles nous investissons ne donnent pas les résultats escomptés; les conflits de travail et les conventions collectives défavorables sur le plan économique; notre incapacité à financer nos activités en raison de la conjoncture des marchés financiers; les restrictions opérationnelles et financières qui nous sont imposées par les ententes relatives à nos prêts, à notre dette et à nos sûretés; la révision de nos notes de crédit; notre incapacité à repérer des occasions d'investissement suffisantes et à réaliser les opérations; la croissance de notre portefeuille et notre incapacité à réaliser les avantages anticipés de ses opérations ou de ses acquisitions, y compris l'acquisition de TerraForm Power et la distribution spéciale visant les actions de BEPC; notre incapacité de développer

des projets nouveaux ou de trouver de nouveaux emplacements appropriés pour le développement de projets nouveaux; les retards, les dépassements de coûts et d'autres problèmes associés à la construction, et à l'exploitation de nos installations de production et les risques connexes; les arrangements que nous concluons avec les collectivités et les coparticipants; la décision de Brookfield Asset Management de ne pas nous trouver des occasions d'acquisition, et notre manque d'accès à toutes les acquisitions d'énergie renouvelable répertoriées par Brookfield Asset Management, y compris en raison de conflits d'intérêts; le fait que nous n'ayons pas le contrôle sur toutes nos activités et sur tous nos investissements; l'instabilité politique ou les changements dans les politiques du gouvernement; la possibilité de devoir nous soumettre à des lois ou à des règlements étrangers par suite de l'acquisition et de la mise en valeur future de projets dans de nouveaux marchés; les changements apportés aux politiques gouvernementales prévoyant des mesures incitatives en matière d'énergies renouvelables; une baisse de la valeur de nos placements dans des titres, y compris dans des titres d'autres sociétés émis dans le public; nous ne sommes pas soumis aux mêmes obligations d'information financière qu'un émetteur américain aux États-Unis; une séparation entre la participation financière et le contrôle dans notre structure organisationnelle; les ventes futures et les émissions de parts de société en commandite, de parts de société en commandite privilégiées ou de titres échangeables contre des parts de société en commandite, ou la perception de ces ventes ou de ces émissions, pourraient faire chuter le cours des parts de société en commandite ou des parts de société en commandite privilégiées; la création d'une dette à multiples paliers dans notre structure organisationnelle; le fait d'être considérés comme une « société de placement » en vertu de la loi américaine Investment Company Act of 1940; l'efficacité de nos contrôles internes à l'égard de l'information financière; notre dépendance envers Brookfield Asset Management et l'importante influence de celle-ci sur nous; le départ de certains ou de tous les professionnels principaux de Brookfield Asset Management; et les changements dans la façon dont Brookfield Asset Management choisit de détenir ses participations de propriété dans Énergie Brookfield; le fait que Brookfield Asset Management agisse d'une façon qui ne soit pas dans l'intérêt d'Énergie Brookfield ou de ses porteurs de parts; et la gravité, la durée et la propagation de la COVID-19 ainsi que les impacts directs et indirects que peut avoir le virus.

Le lecteur est prévenu que la liste de facteurs importants qui précède pouvant avoir une incidence sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. Ces énoncés prospectifs représentent nos points de vue à la date de la présente lettre aux porteurs de parts, et il ne faut pas estimer qu'ils représentent nos points de vue à compter de toute date postérieure à celle-ci. Même si nous prévoyons que des événements et faits nouveaux postérieurs à la date de clôture pourraient modifier ces points de vue, nous rejetons toute obligation de mettre à jour ces déclarations prospectives, sauf lorsque nous y sommes tenus par la loi. Pour plus de renseignements sur ces risques connus et inconnus, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » dans notre formulaire 20-F et tous autres risque et facteur décrits dans ce formulaire.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

La présente lettre aux porteurs de parts comprend des références à certaines informations au prorata, aux fonds provenant des activités et aux fonds provenant des activités normalisés qui ne sont pas des principes comptables généralement reconnus selon les IFRS et peuvent, par conséquent, avoir une définition différente de celles utilisées par d'autres entités. Plus particulièrement, notre définition des fonds provenant des activités peut être différente des définitions utilisées par d'autres sociétés ainsi que de la définition des fonds provenant des activités utilisée par l'Association des biens immobiliers du Canada et la National Association of Real Estate Investment Trusts, Inc. (« NAREIT »), entre autres parce que la définition de la NAREIT est fondée sur les PCGR des États-Unis et non sur les IFRS. Nous croyons que les mesures non conformes aux IFRS d'Énergie Brookfield constituent des mesures complémentaires utiles pour les investisseurs pour évaluer notre rendement financier. Aucune de nos mesures non conformes aux IFRS ne doit être considérée comme l'unique mesure de notre rendement, ni être considérée distinctement de l'analyse de nos états financiers préparés conformément aux IFRS ou s'y substituer. Ces mesures non conformes aux IFRS reflètent la façon dont nous gérons les affaires et, à notre avis, permettent au lecteur de mieux les comprendre. Un rapprochement des fonds provenant des activités avec le résultat net est présenté à la Partie 4 – Revue du rendement financier selon des données au prorata – Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS du rapport de gestion pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2020.

Aucune autorité en valeurs mobilières n'a approuvé ou rejeté le contenu de la présente communication. La présente communication ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat de titres et aucune vente de titres n'interviendra dans un territoire où cette offre, sollicitation ou vente serait illégale avant leur inscription ou admissibilité en vertu des lois sur les valeurs mobilières qui s'appliquent.